



"LYON-SPORT"

Journal de tous les Sports

ORGANE OFFICIEL DE TOUTES LES FÉDÉRATIONS ET DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS SPORTIVES

de Lyon, des Alpes et du Sud-Est

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS



Toutes les Communications en général doivent parvenir
avant le jeudi soir

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON, 15, Place Bellecour, 15, LYON

(A L'ENTRESOL)

Les Annonces sont reçues :

A LYON :

AU BUREAU DU JOURNAL



HIPPIQUE

CONGRÈS

DE

L'Association des Sociétés de Courses

DU CENTRE ET DU SUD-EST

SUITE

(Voir le n° 160).

M. le président passe en revue les vœux relatifs aux transports des chevaux de courses par les Compagnies de chemins de fer, et donne lecture de la lettre suivante, communiquée par M. le Ministre de l'Agriculture et que celui-ci avait reçue de M. le Ministre des Travaux publics, à qui il avait transmis ces vœux.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE,

Vous m'avez transmis, en le recommandant à mon attention, un vœu de l'Association des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est, tendant à obtenir : 1° Que le transport des chevaux de courses soit facilité par les Compagnies de chemins de fer, en évitant les séjours prolongés dans les gares ; 2° Que ces chevaux soient admis au tarif réduit dans les trains-omnibus de voyageurs et les trains de messageries-express ; 3° Que des indications précises soient données, dans les gares, au personnel accompagnant les chevaux, sur les trains à prendre pour abréger les parcours.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les résultats de l'instruction à laquelle j'ai fait procéder par le service du contrôle, les chevaux de courses sont admis sur le réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial G. V. n° 12 dans les trains omnibus, et même fréquemment, dans les trains express. Ils ne séjournent, dès lors, dans les gares de bifurcation ou de transit, que s'ils empruntent une ligne secondaire dont les trains ne sont pas en correspondance immédiate avec ceux de la ligne principale. La Compagnie, d'ailleurs, renouvelle les recommandations qu'elle avait déjà faites à ses chefs de gare pour que ces chevaux soient toujours transportés dans les meilleures conditions, et que tous les renseignements utiles sur les itinéraires soient donnés aux conducteurs qui les accompagnent.

Sur le réseau de la Méditerranée, les chevaux sont exclus de certains trains de voyageurs, mais ils sont toujours admis, aux conditions des tarifs réduits, dans les trains de messageries. Ils sont acheminés avec le plus de célérité possible, et la Compagnie se déclare, du reste, disposée à rechercher les moyens d'améliorer les itinéraires suivis habituellement par les wagons de chevaux de courses, dans le cas où ils lui seraient signalés comme défectueux, au point de vue du stationnement dans les gares. En ce qui concerne les indications à donner aux conducteurs, les chefs de gare ont pour devoir de fournir tous les renseignements qui leur sont demandés, au sujet des trains à emprunter.

Cet ensemble de dispositions me paraît, comme à MM. les fonctionnaires du contrôle, de nature à donner satisfaction, dans la mesure du possible, au vœu de l'Association des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est.

J'ai d'ailleurs répondu dans ce sens à MM. Cornil et Chantemille, sénateurs, et Ville, député, qui m'avaient déjà transmis le vœu dont il est question, et je les ai priés de vouloir bien donner connaissance de ces observations aux pétitionnaires.

Agréé, Monsieur le ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre des Travaux publics,
Le Conseiller d'Etat, directeur des chemins de fer,
Signé : D. PÉROUSE.

Cette réponse, fait remarquer M. le président, donne satisfaction au Congrès sur plusieurs points, et M. le ministre des Travaux publics a droit, en tous cas, à des remerciements pour le soin qui a été apporté à l'examen des desiderata qui lui avaient été soumis.

Aux termes mêmes de cette lettre, les compagnies paraissent disposées à tenir compte de ce qui leur serait signalé comme défectueux dans les transports. Le président invite, en conséquence, ses collègues à appeler l'attention des propriétaires de chevaux sur l'utilité de signaler chaque retard dont les chevaux pourraient avoir eu à souffrir, en prenant soin de bien préciser les circonstances où il se sera produit, ainsi que les jours et les heures. En présentant des faits précis, on obtiendra, sans doute, satisfaction.

M. le président ayant donné ensuite la parole aux membres de l'Assemblée pour les

nouveaux desiderata qu'ils auraient à formuler, M. le vicomte de Seyssel présente une proposition de vœu concernant l'interdiction faite, cette année, aux chevaux de 3 ans (par une addition à l'article 2 du code des steeple-chases) de courir en haies avec leurs aînés, du 15 juin au 1^{er} septembre.

La réglementation nouvelle n'offre, sans doute, pas de sérieux inconvénients pour les hippodromes où les chevaux de 3 ans se présentent toujours nombreux dans les épreuves qui leur sont réservées. Mais, en province, il ne saurait en être de même. Déjà, chevaux de 3 ans, de 4 ans et au-dessus réunis n'arrivent à y former souvent que des champs très modestes. Exclure l'une ou l'autre de ces deux catégories, c'est réduire encore le nombre des concurrents que l'on pouvait espérer, et enlever la plus grande partie de leur attrait aux épreuves de ce genre, en province.

Le réel préjudice qui en est résulté, cette année, a vivement préoccupé les commissaires.

Peut-être les auteurs de l'addition à l'article 2 du code des steeple-chases avaient-ils pour objectif de favoriser les jeunes chevaux et de procurer, ainsi, aux éleveurs et propriétaires d'écuries de plat, un plus large débouché ; mais les hippodromes de province qui ne donnent souvent qu'une seule course de haies, de peu d'importance, ne peuvent guère contribuer efficacement à ce résultat.

M. de Seyssel propose donc au Congrès « qu'il soit demandé à la Société des Steeple-Chases de France de vouloir bien autoriser « les Sociétés de courses dont les hippodromes sont situés à plus de 60 kilomètres de Paris, et à partir du 15 juin, lorsque le programme de la journée ne comportera qu'une « seule course de haies, à ouvrir cette course « aux chevaux de 3 ans et au-dessus. »

L'Assemblée, dont la plupart des membres se sont trouvés aux prises avec les difficultés rappelées par M. de Seyssel, vote à l'unanimité la motion qui lui est soumise.

A son tour, M. de Chavigny a la parole. Il expose l'anomalie que présentent les tarifs de chemins de fer pour les transports des juments, tarifs tout à fait différents selon qu'elles se rendent à la saillie ou dans un concours.

Que la mère soit envoyée à la saillie, son poulain est transporté gratuitement ; qu'elle soit embarquée pour un concours, le poulain paie autant que la mère ! Cependant, il n'apparaît aucun motif pour une telle différence de traitement ; car les concours sont d'excellents moyens de provoquer l'émulation entre les éleveurs, de pousser, par conséquent, à l'amélioration de la race chevaline et, cette amélioration n'est-elle pas, autant que la reproduction, l'objet des préoccupations des pouvoirs publics ?

En conséquence, l'honorable membre propose à la réunion d'émettre le vœu suivant : L'Association des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est.

Considérant qu'il est de toute importance de faire connaître par tous les moyens possibles la production chevaline des diverses régions ;

Que les concours régionaux, les concours de chevaux de selle, de dressage, de majoration, etc., contribuent puissamment à développer le mouvement commercial du pays et que, par conséquent, il est de tout avantage de faciliter aux éleveurs les moyens matériels d'exposer leurs animaux,

Emet le vœu :

« Que les compagnies appliquent aux chevaux se rendant aux concours organisés ou subventionnés par l'Etat, les Départements, les Villes, Sociétés, etc., le même tarif que pour les chevaux de courses, ou que pour les juments se rendant dans les stations de monte ;

« Que la gratuité du transport du poulain soit accordée aux poulinières conduites dans les concours, car le produit ne fait, pour ainsi dire, qu'un seul et même tout, avec la mère ; il figure, en effet, au catalogue sous le même numéro que la mère, et ne peut pas plus qu'elle, être présenté isolément ;

« Que, de plus, l'Etat veuille bien mettre à l'étude l'unification des tarifs de chemins de fer pour les transports de chevaux sur tous les réseaux français. »

Le président fait remarquer qu'une partie

de ces desiderata a été formulée déjà aux précédents Congrès.

Sous le bénéfice de cette observation, l'Assemblée donne son adhésion aux vœux ci-dessus, et charge son Bureau de continuer les démarches nécessaires pour en obtenir la réalisation.

Un membre, parlant de l'obligation où se trouvent les propriétaires de la région du Centre et du Sud-Est qui ont des présentations à faire aux commissions d'achat d'étalons, d'envoyer leurs animaux à Limoges ou en Normandie, ce qui occasionne des frais considérables, et dont la perspective fait hésiter souvent les intéressés, demande à l'Assemblée « d'émettre le vœu : « Qu'une commission « d'achat d'étalons soit créée dans le Sud-Est « ou, tout au moins, que le centre d'achat fixé « présentement à Limoges soit rapproché du « centre de la circonscription de Cluny, de « préférence au chef-lieu de cette circonscription. A défaut de création d'un centre nouveau d'achat, et à titre provisoire, la Commission de Limoges pourrait fonctionner « alternativement à Limoges et à Cluny. »

Cette proposition est accueillie très favorablement par l'Assemblée qui décide que le vœu sera présenté.

M. le vicomte de Chardonnet souhaiterait que les membres du Congrès puissent être avisés quelques semaines à l'avance des vœux qui viendraient en discussion à la séance générale. Ils auraient ainsi le temps d'en faire une étude plus approfondie. Il suffirait pour cela que les présidents et commissaires qui auraient des questions à soumettre à l'examen de leurs collègues, en envoient le libellé au président de l'Association, un mois, au moins, avant l'époque habituelle de la réunion du Congrès. Le Président pourrait alors les mentionner dans les lettres de convocation, ou en faire, en temps utile, l'objet d'une communication spéciale.

Cette motion étant approuvée par l'Assemblée, M. le Président engage, dès maintenant, chacun des membres présents à se conformer, dans l'intérêt des travaux du Congrès, au souhait qu'elle exprime.

Enfin, le Congrès, sur la proposition de plusieurs de ses membres, considérant combien il est nécessaire d'enrayer le plus possible la fraude dont sont trop souvent l'occasion les chevaux étrangers, invite le pouvoir compétent à décider que ces chevaux seront, à leur entrée en France, frappés d'une marque spéciale, de manière qu'ils ne puissent être confondus avec les chevaux français, mais sans toutefois que cette marque, par sa position, puisse apporter une dépréciation à l'animal.

L'Assemblée fixe pour les Sociétés adhérentes les dates que chacune d'elles devra présenter à l'approbation de M. le Ministre de l'Agriculture, pour la tenue de ses réunions de courses en 1901 (Voir notre tableau : *Calendrier Hippique*).

Il est ensuite donné lecture de la situation financière de l'Assemblée, présentée par le secrétaire dont les comptes sont approuvés.

L'Assemblée procède au renouvellement de sa Commission permanente de cinq membres, dont les pouvoirs expirent chaque année à la clôture du Congrès ; puis M. le Président adresse, au nom de l'Assemblée, ses plus vifs regrets au compte de Montal, l'un des plus anciens et des plus zélés membres de l'Association. La Société d'élevage de Saint-Marcellin, qu'il représentait, ne s'occupant plus, de questions hippiques, a cessé de faire partie de l'Association, et M. le comte de Montal ne peut plus, de ce fait, faire partie de la Commission permanente.

Sont alors nommés, à l'unanimité, : M. le marquis de Barbutane, président ; M. Louis Tresca, vice-président, et MM. Victor Dugas, le baron du Teil du Halvet et le marquis de Tracy.

A 5 heures, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire, J. DUBOST.

MARCHE RAPIDE

Plusieurs journaux ont rendu compte d'une course de longue haleine exécutée, entre Nice et Marseille, par M. le capitaine d'infanterie breveté comte de Beaumont et M. le lieutenant de cavalerie de Piépage, attaché à la 2^e division. Une erreur grossière s'est glissée dans le chiffre des

heures qu'a duré ce trajet. C'est trente et non onze heures, comme on l'a écrit.

La distance de Marseille à Nice est de 220 kilomètres. Les deux cavaliers ayant fait trois repos assez longs, leur raid extraordinaire se réduit donc à une marche rapide, qui leur fait le plus grand honneur. Ils ont franchi la chaîne de l'Estrel et les contreforts de Mouves, ce qui augmentait les difficultés et le temps. M. de Beaumont avait pris, à Marseille, un cheval absolument frais, *Crète*, pur sang par *Ixia* et *Cressida*, né en 1891, en Angleterre. La bête, à son arrivée, était en excellent état, tirait à la main ; les officiers, venus au devant de leurs camarades, avaient de la peine à la suivre au trot. Il est probable qu'elle pourrait accomplir la même épreuve en vingt-cinq ou vingt-six heures sans être fatiguée. M. de Piépage montait une excellente jument, bien mise et progressivement entraînée.

Il est humainement impossible d'aller de Marseille à Nice en onze heures avec un cheval monté ; l'erreur des journaux provient de ce que l'on a pris, probablement par suite d'une transmission télégraphique, l'heure de l'arrivée pour le nombre de celles du parcours.

Il était essentiel de faire cette rectification pour ne pas tomber dans des errements pas trop fréquents en ce qui concerne les comptes rendus de courses du même genre qui, si l'on s'en rapportait à certains méridionaux, finiraient par se faire à vol d'oiseau. Mais, ce que l'on a tenu à constater, surtout, c'est combien le goût du cheval est maintenant en honneur dans l'infanterie, où l'on rencontre de véritables gentlemen-riders, qui ne le cèdent en rien à leurs camarades de la cavalerie et de l'artillerie pour l'entrain et l'endurance. Les chasses à courre, les rallies sont là pour le prouver. Quant à M. de Beaumont il a vigoureusement maintenu sa réputation d'excellent cavalier.

Subventions Municipales

Tandis que les Sociétés de tir sont dans la désolation de se voir priver de leur subvention d'usage, nos sociétés hippiques lyonnaises semblent rencontrer un meilleur sort, auprès de nos édiles.

On ne peut, en effet, au sujet de la subvention allouée aux sociétés hippiques, consacrer plus officiellement et confirmer plus franchement le principe de la subvention que ne le fait le rapporteur de notre budget, en déclarant que « les courses et le concours hippique, assurent dans Lyon un mouvement faisant bénéficier le commerce lyonnais et la ville elle-même d'une grande affluence de population et c'est pour ce seul motif que la commission du Budget maintient les subventions à la Société des Courses et à la Société des Concours Hippiques ».

Nous savons que deux anciennes sociétés hippiques devaient voir leurs subventions maintenues ; mais par ce temps d'égalité où l'on se fait une gloire d'avantager les faibles, il faut espérer que le principe trouvera également son application, et que la Société Sportive du Rhône, qui préconise le sport plus démocratique du trotting, aura sa part d'encouragement, plus nécessaire encore aux débuts d'une Société.

Derby de Vichy

Au trot monté à courir en 1903.

Voici les engagements : Alcazar, Anisette, à M. Jules Ballanger. — Arpaillat, Annibal, Antibes, Ancone, Ariat, Alicante, à M. Adrien Beauchamp. — Asie à M. G. Beernaert. — Acanthe, Artaban, Atlantic à M. Léon Bay. — Aiglon, à M. François Bouvier. — Archiduc, à M. de La Brosse. — Annie, à M. L. Castaignes. — Alfred, Apollon, Asperge, au comte H. de Chantemerle. — Algaizil, Anisette, à M. de Chantreaux. — Aiglon, Altesse, Arlette, à M. Emile Charpin. — Auleuil, à M. A. Conard. — Strelitz, au marquis de Crèux. — L'Aiglon, à M. Denis Philippe. — Atlantic, à M. Fignières. — Amaryllis, à M. Bernard Fleury. — Alicante, Anne de Bretagne, Archiduc, Artisan, Aucier, à M. H. Garreau. — Angles, Astuce, Aurore, à M. F. Gauvreau. — Anlezy, à M. Gaston Guény. — Arcade, Arcilly, Arthur, Arverne, à M. Etienne Guyon. — Acolin, Already, Avril, à M. Henri. — Aralia, au vicomte de Jourdan. — Aveline, à M. Edouard Marcellac. — Azy, à M. Henri. — Riton, à M. Mariotti. — Aiglon, Ana, Arlette, Atout, à M. H. Martineau. — Azy, à M. Eugène Mignon. — Attentive, à M. Edouard Nicard. — Achères, Alleluia, Apremont, Avord, à M. Gaston Perrot. — Attila, à M. F. Perthuy. — Amourette, Aubade, à M. Prudhon. — Xaintrailles, à M. Servajean. — Absinthe, Olga, à M. Emile Vacherot. — Allah, Anisette, au baron de Veauce. (66 engagements).

Equipage des Drags de Lyon

Par suite du mauvais état du terrain, le drag de dimanche dernier à Trévoux, n'ayant pu avoir lieu, a été renvoyé à une date ultérieure.

CALENDRIER HIPPIQUE

FÉVRIER. — Samedi 16 (trotting), jeudi 21 (trotting), dimanche 24 (trotting), mercredi 27 (trotting), Courses de Nice.

MARS. — Dimanche 3 (trotting), vendredi 15, dimanche 17, Courses de Nice. — Dimanche 24 et 31, Courses de Marseille. — Dimanche 31, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple).

AVRIL. — Dimanche 7 (Pâques) et lundi 8, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple). — Dimanche 14, lundi 15, mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, Concours hippique de Lyon.

MAI. — Dimanche 5, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne. — Dimanche 12, Mardi 14, jeudi 16 (Ascension), dimanche 19, Courses à l'Hippodrome du Grand-Camp. — 19, 21 et 25, Courses de Limoges. — Dimanche 26, lundi 27 (Pentecôte), Courses de Saint-Étienne.

JUIN. — Dimanche 15 et lundi 16, Concours Hippique de Moulins. — Courses de Saint-Galmier. — Dimanche 16 et dimanche 23, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne. — Lundi 24, Courses de Bourg. — Dimanche 30, Courses de Bourbon-Lancy. — Courses de Bourg.

JUILLET. — Dimanche 1, Courses de Bourg. — Dimanche 7, Courses Paray-le-Monial. — Dimanche 14 (Fête Nationale), Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple). Courses de Vichy, Courses de Villefranche. — Lundi 15, Courses de Villefranche. — Mardi 16 et jeudi 18, Courses de Vichy. — Dimanche 21, Courses de Vichy, Chalon-sur-Saône, Aix-les-Bains. — Lundi 22, Courses de Chalon-sur-Saône. — Mardi 23 et jeudi 25, Courses d'Aix-les-Bains. — Dimanche 28, Courses de Vichy, de Chalamont, d'Aix-les-Bains, de Moulins. — Mercredi 31, Courses de Moulins.

AOUT. — Jeudi 1, Courses de Moulins. — Dimanche 4, Courses de Vichy, de Vienne. — Lundi 5, Mardi 6, Mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9, Courses de Vichy. — Samedi 10, Courses de Châtillon. — Dimanche 11, Courses de Vichy, Châtillon, Nevers. — Jeudi 15 (Assomption), Courses de Montélimar, Courses de Roanne. — Dimanche 18, Courses du Creusot, de la Tour-du-Pin. — Dimanche 25, Courses de Paray-le-Monial.

SEPTEMBRE. — Dimanche 1, Courses de Cercy-la-Tour, de Pont-Saint-Esprit. — Dimanche 8, Courses de la Gueroche, Feurs, Tannay. — Lundi 9, Courses de la Gueroche, Feurs. — Dimanche 15, lundi 16, Courses de Cluny. — Dimanche 22, Courses de la Clayette, de Châteaureux. — Lundi 23, Courses de Châteaureux. — Dimanche 29, Courses de Mâcon.

OCTOBRE. — Dimanche 6, dimanche 13, dimanche 27, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple).

Courses de Nice

4^{me} Journée. — Vendredi 18 janvier.

Temps idéal et affluence considérable tant au pesage qu'à la pelouse.

Des deux favoris du Prix du Chemin de Fer, *Tlem-cen* est tombé dès le départ et *Goh* a pris la troisième place à dix longueurs de *Bienvenu* qui succombait lui-même de trois longueurs derrière *Itoul*. *Itoul* et *Bienvenu* ont tenu la tête du départ à l'arrivée.

Dans le prix de S. A. S. le prince de Monaco, La victoire d'*Itoul* attirait l'attention sur *Souvenir Impérial*, qui venait de le battre à la dernière réunion. Les préférences du ring allaient néanmoins à *Memorandum*, *Ouistiti* et *Bédal*.

Memorandum n'a pas échappé à la guigne qui s'attache cette année aux favoris ; il est passé à côté, en dehors d'un drapeau, alors qu'il allait très bien, et la victoire est restée à *Souvenir Impérial*.

Enfin le favori *Avant-Garde* a gagné de dix longueurs le Prix *Béthune*, sur *Governor*, menant de bout en bout.

5^e Journée. — Dimanche 20 janvier.

Cette réunion à l'occasion du Grand Prix de la ville de Nice a eu le même succès et le public était aussi nombreux que le dimanche précédent pour le Grand Prix de Monaco.

Marmouset a enlevé le Prix de Cannes, à *Bienvenu* qui partageait les honneurs de la cote avec *Le Pouly*. *Paquet* a mené devant *Bienvenu*. Le *Pouly Marmouset* et *Tek-Tek*. En face, *Bienvenu* prenait le commandement. *Marmouset* l'attaquait dans le dernier tournant et le réglait facilement par trois longueurs. *Tek-Tek* troisième. *Ténébreux* s'était dérobé au départ.

Résultats : Prix de Cannes (haies à réclamer 3.000 fr., 2.800 m.). — 1. *Marmouset*, 2 a., 65 k., 1/2, à M. Ch. Bianchetti ; 2. *Bienvenu*, 5 a., 69 k.,

AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

se distinguent
par leur
SILENCE ABSOLU
ABSENCE DE TRÉPIDATION
Fabrication supérieure



MON ALEXANDRE
Veston, depuis 50 fr. ; Pantalon, depuis 15 fr. ;
Cérémonie à tous prix.

Tailleur, 10, rue Romarin, LYON (Terreaux)
Vêtements exclusivement sur mesure, Complet
Complet cycliste, depuis 40 fr. Vêtements de

Sports Nautiques

AVIRON

Les grandes ballades

Nos rameurs lyonnais ont certainement tous lu l'article paru dans l'*Aviron*, sous le titre *Aux Parisiens*. Pour ma part, je l'ai lu et relu avec grand plaisir et je serais heureux si les conseils donnés aux rameurs de la capitale étaient mis à profit par les nôtres.

Cet article dénote chez son auteur des idées fort justes en matière d'aviron et j'appelle particulièrement l'attention de nos jeunes débutants sur la nécessité des longues ballades à l'aviron, recommandées par un « ancien ».

Vivant depuis une dizaine d'années dans le monde du canotage, j'ai pu remarquer, ces derniers temps, dans nos sociétés lyonnaises, un abandon marqué des bonnes promenades de jadis, lesquelles, pourtant, en outre du plaisir qu'elles offrent, sont d'une si grande utilité pour la préparation des équipes.

A un autre point de vue, ces sorties ont encore le grand avantage de développer la camaraderie et l'union chez les rameurs, deux facteurs importants pour assurer le succès.

Aujourd'hui, à part quelques exceptions, on se contente d'effectuer, le dimanche, une excursion dans les sites de l'île Ioy, et les plus courageux ne dépassent guère Albigny. Je crois que l'on peut attribuer quelque peu ce délaissement à l'idée fautive inculquée à beaucoup de rameurs que les longues sorties sont nuisibles à l'entraînement et doivent être rigoureusement bannies dès que les sorties journalières ont commencé. A mon avis, c'est là une erreur et si, dans les quinze jours précédant la course, une promenade sur une distance exagérée est fatigante et, par suite, nuisible, il n'en est pas de même jusqu'à ce moment. La préparation d'une équipe se trouve avancée de beaucoup par de fréquentes et longues sorties pendant la première période d'entraînement, c'est-à-dire de février aux premiers jours de mai.

Le travail d'hiver, absolument indispensable, est insuffisant s'il ne comprend quelques longues promenades. En effet, prenons, par exemple, une équipe première composée en janvier et qui commence son entraînement quotidien courant avril, pour se mettre en ligne fin mai, comme cela se pratique à Lyon. Quel sera le travail préparatoire de cette équipe si plusieurs jours n'ont pas été mis à profit pour faire de longues sorties ? Peu important, car si cette équipe a consacré seulement une ou deux heures par dimanche à ce service — ce qui, étant donné les jours de mauvais temps, représente environ une douzaine d'heures de travail — elle ne sera pas en mesure de s'entraîner physiquement lorsque le moment sera venu et sera obligée d'étudier son coup d'aviron et de chercher son ensemble quelques jours encore avant la course.

Au contraire, les rameurs qui auront utilisé les dimanches à faire de longues promenades, auront acquis l'ensemble, posséderont un coup d'aviron étudié et seront prêts, au mois d'avril, à se mettre à l'entraînement musculaire, le seul qui leur restera à obtenir.

En résumé, on ne saurait trop conseiller aux rameurs d'affronter, autant que cela se peut, l'inclemence des dimanches d'hiver, pour faire de longues excursions en bateau. Quelques montées jusqu'à Trévoux ou à Beauregard même, alors que les jours deviennent meilleurs, seront pour eux un moyen certain de se présenter avec toutes les chances de succès dans les régates de l'année.

RETRAITE.

Dans notre prochain numéro nous publierons un extrait de l'article *Aux Parisiens*, auquel il est fait allusion ci-dessus et qui mérite d'être relu et à la disposition des rameurs soucieux de profiter des bons conseils.

Union nautique de Lyon.

Dans son Assemblée générale du 5 janvier, l'U. N. L. a constitué son Conseil d'administration ainsi qu'il suit :

Président d'honneur, MM. J. Grange; **président honoraire**, C. Bouvet; **président**, A. Guillet; **vice-présidents**, F. Piolat, G. Belleville; **secrétaire**, A. Conquet; **secrétaire-adjoint**, J. Pernaud; **trésorier**, C. Garçon; **trésorier-adjoint**, P. Galier; **archiviste**, L. Wild; **conservateur du matériel**, H. Daclin; **conseillers honoraires**, G. Pomier, L. Bois, A. Andria; **conseillers actifs**, J. Lambert, J. Lelarge, E. Méral; délégué de la *Fédération du Sud-Est*, L. Boucharlat. Le Comité des courses est composé de MM. Garçon, Belleville, Conquet, Pannaud et Santard. La date des Régates a été fixée au dimanche 2 juin.

Cercle de l'Aviron de Lyon. — *Assemblée générale.* — Le *Cercle de l'Aviron* a procédé dans sa réunion du mercredi 16 janvier, à l'élection de son Conseil d'administration pour l'année 1901.

Président d'honneur, M. Victor Roche; **vice-présidents d'honneur**, MM. J. Lansard, C. Moreau, A. Wettengel; **président actif**, M. A. Garbit; **vice-président**, MM. J. Seux, A. Page; **secrétaire**, Louis Archinard; **secrétaires-adjoints**, Baron et Thédinat; **archiviste**, G. Barbezat; **trésorier**, Louis Defond; **trésorier-adjoint**, Reverchon; **conservateur du matériel**, Giraud; **conservateur-adjoint**, Bastonier; **capitaine d'entraînement**, Monnier; **lieutenants** Deschamps, Polin; **conseillers**, MM. Brénot, Lachal, Gabardini, J. Piot, Picard, Varenne.

Le *Cercle de l'Aviron* dont nous avons eu le plaisir d'enregistrer le succès dans les champs de courses de la région, arrive beau premier dans le classement général des Sociétés nautiques de France pour l'année 1900.

Nous félicitons notre jeune société de ce glorieux résultat, et souhaitons lui voir conserver cette place à la tête du Rowing français.

VICHY. — *Aviron Vichyssois.* — Dans sa dernière réunion l'*Aviron Vichyssois* a renouvelé son bureau, pour l'année 1901, de la façon suivante : **MM. Dubessy, président**; Gannat, **secrétaire**; Durand, **trésorier**; Ayel, **conservateur du matériel**; Gaume, **capitaine d'entraînement**. D'autre part la date des régates internationales de Vichy a été fixée au dimanche 21 juillet 1901.

Félicitons les dirigeants de l'*Aviron Vichyssois*, de l'activité qu'ils montrent pour faire prospérer le sport de l'aviron dans leur région. Nul doute que, cette année encore, les Régates de Vichy n'obtien-

à M. G. Balchelor; 3. *Teh-Teh* 4 a., 63 k., à M. R. Audier. Non placés : *Ténébrev*, *L'Artésienne*, *Pacquel*. Le *Pouly* et *Aziom*. Marmouset a été réclamé pour 3.001 fr. par M. Méo.

Haut-Brion, qui avait la course à sa merci, lorsqu'il est tombé, dans le Grand Prix de Monaco, a enlevé brillamment le **Grand Prix de la Ville de Nice**. La course a été superbe. Au départ, les deux favoris, *Pandour* et *Haut-Brion*, se sont élancés en tête devant *Carlito*, *Stulgard* et *Lock*; *Drogman*, dernier. Après le premier tour, en face, *Pandour* et *Haut-Brion*, bolle à bolle, galopaient toujours devant *Carlito*. Dans le dernier tournant, *Pandour* disparaissait et *Carlito* attaquait *Haut-Brion*. Une belle lutte s'engageait entre eux qui se terminait par la victoire du favori, d'une encolure. *Lock*, troisième à cinq longueurs, précédait de peu *Stulgard*.

Résultats: Grand Prix de la Ville de Nice (steeple-chase, 20,000 fr., 4,000 m.). — 1. *Haut-Brion*, 4 a., 62 k., à M. C. Grosbon; 2. *Carlito*, 4 a., 63 k., à M. le comte de Vassart d'Hoziar; 3. *Lock*, 4 a., 71 k., à M. G. Naegely. Non placés : *Stulgard*, *Pandour*, *Drogman*, *Fragotello* et *Tendre-Amour*.

Les favoris du **Prix Masséna** étaient *Juriconsulte* et *Governor*. Le premier a gagné, le second n'a pas réussi à prendre une place. *Scipion* et *Governor* ont bientôt pris la tête devant *Juriconsulte*. Au dernier tournant, *Governor* et *Scipion* étaient ballus et *Juriconsulte* gagnait sans lutte malgré un bon effort de *Fusain* et de *Gallipoli*. *Vantoo*, mal parti, a été rélé.

Résultats: Prix Masséna (haies, handicap, 8,000 fr., 3,000 m.). 1. *Juriconsulte*, 4 a., 60 k., à Mme A. Menier; 2. *Fusain*, 4 a., 62 k., 1/2, à M. le comte d'Espous de Paul (F. Bates); *Gallipoli*, 4 a., 63 k., à M. Ph. Sanlaville.

ACHAT ET VENTE A LA COMMISSION : trotteurs, poulainiers, poulains et étalons.
M. A. CAPELLE, à Caen, rue Laplace, 49.

— L'entraîneur **VERRIÈRE**, anciennement établi à Neuilly-Levallois, vient de s'installer dans un magnifique établissement situé 210, route d'Heurieu, à LYON-MONPLAISIR. Piste d'entraînement, paddocks, herbage, boxes du dernier confort. Se recommande aux propriétaires et éleveurs.

— L'entraîneur-jockey **BLAIRSY** prévient MM. les propriétaires qu'il prend des chevaux à l'entraînement à des conditions avantageuses. Lui écrire : 34, rue aux Fèvres, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

OLD ENGLAND Gents Tailor (Messieurs)
8, rue Lafont, 8

Demandez partout **L'IMMORTEL QUINQUINA** Appétit idéal

TIR

SUBVENTIONS MUNICIPALES

Nous lisons dans l'*Express* du 21 janvier. **L'Administration Municipale et les Sociétés patriotiques.** — Nous étions bien informés quand nous annoncions, il y a quinze jours, que le maire de Lyon demandait à son Conseil de refuser à l'avenir toute subvention aux sociétés patriotiques. Voici ce que nous lisons dans le *Bulletin Municipal* de ce jour, dans le rapport du maire sur le budget de 1901 :

La commission, d'accord avec l'administration, propose de supprimer les articles 191, 192, 193, 194, 195 (subventions aux sociétés de tir, colombophilie et au cercle-bibliothèque des officiers de réserve et territoriale), soit 8,500 francs.

« Ces subventions, dit le rapporteur, sont accordées à tort par la Ville qui n'a pas à se préoccuper de la défense nationale dans son budget; c'est un soin qui concerne l'Etat. On a dit que subventionnant les sociétés de tir, il n'y aurait aucune raison pour ne pas subventionner aussi les sociétés de gymnastique, musique, etc., c'est-à-dire tous les citoyens qui, voulant bien se grouper pour un art quelconque, seraient à même de démontrer que le but poursuivi est profitable à la nation, au pays, etc.; ce serait aller bien loin, et les finances municipales n'y suffiraient pas.

« La commission prie donc le conseil d'être ferme et énergique et de supprimer les 8,500 francs qui étaient alloués sous les numéros 191, 192, 193, 194, 195, et de réserver pour plus tard ces ressources pour les organisations de fêtes, de concours de tir, de musique, etc., c'est-à-dire quand, par le fait de ces réunions de sociétés, il y aura un mouvement dans Lyon faisant bénéficier le commerce lyonnais et la ville elle-même d'une grande affluence de population, comme le font les courses et le concours hippique, car c'est pour ce seul motif que la commission maintient les subventions à la Société des courses de Lyon et à la Société des concours hippiques.

Nous nous garderons bien d'ajouter aucune réflexion à ce rapport. Les électeurs le feront pour nous.

Cette décision ne pourra surprendre ceux qui connaissent l'esprit sectaire et anti-militariste qui règne en maître dans notre Hôtel de ville.

Le motif invoqué pour obtenir du conseil la suppression des subventions accordées jusqu'à ce jour aux Sociétés patriotiques est absolument faux. Le véritable, le voici : Les Sociétés visées ayant de nombreuses relations avec l'autorité militaire ne pouvaient espérer des subsides de ceux qui professent *coram populo*, la plus profonde horreur pour le pantalon rouge et la soutane noire. Question de couleur tout simplement comme on le voit.

Nous doutons que ces procédés mesquins procurent des adeptes aux Augagneur, Vécot et *tutti quanti*, qui une fois de plus ne font pas concorder leurs actes avec leurs paroles. En effet, partisans de la diminution de la durée du service militaire, ils suppriment purement et simplement la somme nécessaire aux Sociétés de tir lyonnaises pour encourager leurs Ecoles de tir où depuis de longues années, elles préparent GRATUITEMENT, la jeunesse ouvrière de notre ville. HERBÉ.

— La note ci-dessus était écrite, lorsque nous avons pris connaissance de la séance du 22 janvier au Conseil Municipal. Notre illustre maire ne fait

donc que confirmer ce que nous disions au sujet du motif invoqué pour la suppression des subventions accordées aux Sociétés patriotiques.

Voici, du reste, ses propres paroles, en réponse aux observations si justes, présentées par M. Pionon, l'honorable conseiller du 2^e arrondissement.

« M. AUGAGNEUR. — Oui, nous faisons une œuvre politique et nous nous en flattons, en prévenant ouvertement nos amis. Nous rejets les subventions pour les Sociétés qui ne sont pas les nôtres. Nous avons le droit de demander des garanties d'opinion à ces Sociétés ».

Par ordre de M. le Maire, voici donc sa politique et sa religion introduites dans les Sociétés, d'où elles ont toujours été totalement exclues.

Dorénavant, il faudra offrir des garanties d'opinion, sinon, pas de subvention. Nous sommes ouvertement prévenus. HERNÉ.

DERNIÈRE HEURE. — Nous apprenons que, dans sa séance du 24 janvier, le Conseil municipal vient de rétablir les subventions de nos trois Sociétés de Tir.

DISTRIBUTION DES PRIX

du Concours de Satory.

L'épilogue du brillant concours de tir de l'Exposition s'est déroulé, dimanche soir, au Palais d'Orsay. L'Union des Sociétés de tir de France, à laquelle l'administration de l'Exposition avait confié l'organisation du concours, donnait une fête à l'occasion de la proclamation des récompenses; un banquet avait précédé; à, au dessert, le ministre de la guerre a porté un toast au Président de la République. La cérémonie officielle a commencé à neuf heures et demie. Sur l'estrade, le ministre de la guerre, M. Méron, délégué général des sports de l'Exposition, F. Lermusiaux, président du concours de 1900, et de nombreuses notabilités du tir à l'arme de guerre.

M. Lermusiaux, dans son discours, remercie tous ses collaborateurs, de l'aide qu'ils lui ont apportée dans l'organisation du concours de l'Exposition, puis s'adressant au Ministre de la guerre :

« Nous demandons au ministre de la guerre de rester ce qu'il a toujours été : notre défenseur et notre chef. »

Le général André (*Quelle délicate allusion !*) s'est exprimé en ces termes :

« Après l'éloquent discours de M. Lermusiaux, je ne puis que m'associer à ses hommages, mais je tiens à donner mon point de vue. En constatant les progrès accomplis en France par le tir, je vous fais part de mon idéal qui est celui-ci : Je voudrais voir le tir pratiqué aussi bien par les jeunes gens que par les anciens soldats, car une balle tirée par un Français doit avoir toutes ses qualités balistiques. Je profite de cette fête pour vous assurer de l'appui matériel du gouvernement et vous prie de persévérer tous dans votre noble tâche. »

(*Quelle aubaine ! quelle assurance ! quel bon billet !*)

Le ministre a ensuite remis la croix de la Légion d'honneur à M. Bar, conseiller général de Béthune et directeur général du concours de Satory. MM. Lecœur et Bauby ont été nommés officiers de l'Instruction publique; puis, les palmes académiques ont été remises à MM. : capitaine Moreaux, de Rennes, un champion de France; capitaine Chauchat, de Versailles; Wantiez, Gonnot, Bouffier, Bonnefoy, G. Lefebvre, Lafontaine, de Lobel, Pimont et Allair.

Le *Lyon-Sport* adresse ses plus sincères félicitations aux nouveaux promus et tout particulièrement à ses amis, avec qui il se tient en relations, MM. Bar, de Béthune; Bouffier, de Marseille; Bonnefoy, de Paris; le capitaine Moreaux, de Rennes, qui reçoivent enfin la juste récompense de leurs nombreux et longs services rendus au tir.

DÉCENTRALISATION

Il sort souvent des décisions importantes, ensuite des rencontres et des discussions, telles que celles auxquelles ont donné lieu la réunion de plusieurs des dirigeants de nos Sociétés, à l'occasion de la distribution des récompenses du concours de Satory.

En effet, le bruit court que nous serions à la veille de voir surgir plusieurs *Fédérations régionales de tir*. L'Union, qui conserverait toujours la direction générale du tir en France, n'aurait plus cependant la même influence, et les Sociétés groupées par région, discuteraient elles-mêmes, leurs questions d'intérêt et d'ordre local. Ces Fédérations demanderaient à être représentées au Conseil de l'Union, et pourraient ainsi contrebalancer l'omnipotence du grand Conseil, s'inspirant alors un peu moins des ambitions parisiennes.

C'est de l'Est que viendrait d'abord le mouvement. Si nous en croyons certaines indiscretions, Nancy serait le premier centre de groupement des Sociétés locales et régionales. Marseille ne tarderait pas à suivre cet exemple. Quant à Lyon, on attend!

Société de Tir de Lyon

Dimanche, 27 janvier, de 8 heures du matin à la nuit, troisième séance de l'Ecole de tir réservée aux jeunes gens nés dans les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884. Cette séance aura lieu au fusil Lebel, tir réduit à 25 mètres (Système Jouve), ainsi que la séance du 3 février. Après cette dernière date, il ne sera plus reçu d'inscriptions.

Le même jour, les exercices de tir des Sociétés de gymnastique, ainsi que le tir aux cartons et le concours au revolver libre, auront lieu dans les conditions habituelles.

Union des Sociétés de Tir de France

L'Assemblée générale de l'Union des Sociétés de Tir de France, est fixée au samedi 23 mars prochain, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social, 2, passage des Petits-Pères, à Paris.

OLD ENGLAND Girls Tailor (Fillelles)
8, rue Lafont, 8

Demandez partout **L'IMMORTEL QUINQUINA** Appétit idéal

A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions nos correspondants de nous faire parvenir toutes leurs communications le jeudi, au plus tard, à nos nouveaux bureaux : 15, Place Bellecour, Lyon.

A NOS CONFRÈRES

Nous prions nos confrères de bien vouloir nous faire désormais le service d'échange à nos nouveaux bureaux : 15, Place Bellecour,

ment un succès qui viendra récompenser les efforts de leurs organisateurs.

BESANCON. — *La Société Nautique Bisontine*, fondée en 1865, vient de se dissoudre. Le secrétaire et le Cercle se trouvaient, 21, rue Neuve Saint-Pierre. Déjà, pour 1900, elle avait demandé à la *Fédération du Sud-Est* à être placée « en congé ».

N'y aura-t-il donc pas, à Besançon, trois ou quatre amateurs ayant le feu sacré, pour faire sortir une nouvelle Société des cendres de cette doyenne disparue ? Nous croyons que l'on va le tenter, en organisant une Société qui grouperait d'anciens élèves du Lycée et préconiserait les sports athlétiques concurrentement à l'aviron. Un footballeur lyonnais et deux parisiens, actuellement en garnison à Besançon, seraient entrés en relations, à ce sujet, avec les fondateurs de ce nouveau Club. Souhaitons qu'ils réussissent dans leur tentative, car, ayant à leur disposition un matériel, un garage et un cercle, les équipiers ne tarderont pas à tirer profit de cette situation.

GRENOBLE. — L'*Aviron Grenoblois* avait annoncé, pour dimanche, un match entre deux équipes à quatre; mais un nombreux public s'était rendu à la Porte-de-France; mais, par suite de l'absence de deux équipiers, tout s'est borné à un match entre un quatre et un deux. Les deux mateurs se tiennent jusqu'au virage; mais, à la descente, le quatre prend l'avantage pour finir avec trois longueurs, devant le deux qui s'est cependant bien défendu. Les équipes étaient ainsi composées : *Sentinelles*, M. Borne, Chaudau, David jeune, Papier; barreur, Rigollier. *Eclair* : M. Perret, David aîné; barreur, Michel. Nous ne pouvons que féliciter les canotiers grenoblois de cette sortie d'hiver, tout en espérant que ce ne sera pas la dernière.

GRENOBLE. — *Aviron Grenoblois.* — Cette Société nautique serait enfin décidée de sortir de sa torpeur et nous réserverait d'heureuses surprises. En effet, nous apprenons avec plaisir le développement qu'elle prend de jour en jour.

C'est ainsi que dans sa dernière assemblée, elle a voté l'achat d'une yole de mer, à seule fin de pouvoir courir aux régates régionales. Peut-être même verrons-nous, sur l'Isère, les premières équipes du Sud-Est se mettre en ligne.

Les équipiers s'entraînent tous les jours, et la quinzaine ne se passe généralement pas sans que plusieurs défis soient lancés entre équipes. C'est ainsi que *Eclair*, battu par *Sentinelles*, le 13 janvier dernier, se propose, dimanche prochain, de prendre une brillante revanche.

LES RÉGATES DE NICE

Voici le programme définitivement arrêté des régates qui auront lieu à Nice, le lundi de Pâques : 1^o Canots juniors et seniors. — 2^o Course scolaire, réservée aux établissements scolaires affiliés aux sociétés de la F. S. N. M. — 3^o Yoles franches, deux rameurs juniors. — 4^o Yoles franches, deux rameurs seniors. — 5^o Yoles franches, quatre rameurs juniors. — 6^o Yoles franches, quatre rameurs seniors. — 7^o Yoles franches, huit rameurs.

Le système des indemnités de déplacement sera employé dans toutes les courses, à l'exception de la course scolaire.

Les prix consisteront en objets d'art et médailles. La commission a le projet d'organiser aussi des courses pour canots doubles sculls, mais elles n'auront lieu qu'avec trois engagements au moins.

NATATION

SOCIÉTÉ DE SPORTS NAUTIQUES
(Natation et Joute) du 6^e arrondissement.

C'est avec une vive satisfaction que nous apprenons qu'il vient de se fonder une nouvelle Société sportive dans le 6^e arrondissement de Lyon, dans le but aussi patriotique que philanthropique, de remettre en honneur les exercices populaires de la natation, joute, etc.

Dès son début, elle se propose, avec l'appui de l'autorité, de donner incessamment une grande réunion où seront invitées toutes les sociétés nautiques ou similaires de Lyon et de la région, pour l'organisation d'un grand Concours régional de natation, joutes et exercices nautiques populaires, au profit d'une œuvre du plus haut intérêt.

Dans cette réunion qui sera fixée prochainement, notre collaborateur chargé de cette spécialité, et dont on a pu reconnaître la compétence, fera une causerie inédite sur la natation, son utilité aux points de vue sportif, hygiénique, patriotique, etc., et les moyens techniques de relever l'art natatoire qui disparaît de la France pour se porter dans les pays voisins où, comme en Angleterre, par exemple, il arrive au plus haut degré d'utilité pratique.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette nouvelle organisation, et nous nous ferons un devoir de recevoir toutes les communications et adhésions concernant le projet dont il s'agit, projet dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs.

OLD ENGLAND Boys Tailor (Garçons)
8, rue Lafont, 8

Gourmets !!! Demandez la **VELOUTINE** Liqueur hygiénique et de dessert, **SARRE** et C^{ie}, 141, rue Garibaldi.



Disqualification de l'Union Automobile

Voici l'importante délibération prise par le Comité de l'*Automobile-Club de France*, dans sa séance du 9 janvier, et dont le baron de Zuylen, président de l'A. C. F., a demandé aux représentants et dirigeants de province d'assurer la stricte observation :

Le Comité de l'*Automobile-Club de France* : Considérant que, par son manifeste en date du jeudi 3 janvier 1901 et sous le prétexte fallacieux de protéger la sécurité publique, le Comité de l'*Union Automobile de France* (ex Moto-Club) ne tend à rien moins qu'à jeter la défaveur sur le principe des courses reconnues absolument nécessaires par tous les constructeurs aux progrès de l'automobilisme :

Considérant que ce manifeste, exprimé sous le couvert du titre de Société d'encouragement, n'est fait que pour égarer les bienveillantes dispositions des pouvoirs publics en faveur des manifestations

qui ont maintenu la France à la tête de l'industrie automobile;

Vu la délibération du bureau de la Chambre Syndicale de l'Automobile en date du 9 janvier, ainsi conçue : « Le bureau de la Chambre Syndicale de l'Automobile, après avoir pris connaissance du manifeste publié par l'Union Automobile de France, proteste énergiquement contre ses allégations tendant à faire croire que les courses sont un danger permanent pour la sécurité publique; »

Considérant que les courses, lorsqu'elles ont été organisées avec soin, n'ont jamais occasionné d'accidents au public;

Considérant que les courses ont été la cause la plus puissante des perfectionnements apportés à la construction des voitures automobiles;

Considérant que la suppression des courses causerait un grave préjudice aux constructeurs français qui ont porté à un si haut point la qualité de leurs produits, et cela précisément au moment où les courses prennent un développement considérable dans tous les pays étrangers,

Réclame au Comité de l'*Automobile-Club de France* de prendre énergiquement la défense de l'industrie automobile ainsi menacée. Signé : MM. de Dion, président; Jeanteud, vice-président; Clément, vice-président; Petit, secrétaire; Richard, trésorier.

Le Comité de l'*Automobile-Club de France*. — Arrête : Toutes les courses et concours organisés par la Société *Union Automobile de France*, dont le siège est à Paris, 4, rue Meyerbeer, sont frappés de disqualification.

En conséquence, seront également disqualifiés : les organisateurs, les chronométrateurs, les concurrents des courses et concours de l'*Union Automobile de France*, ainsi que les constructeurs lorsqu'ils y prendront part, soit en personne, soit en y envoyant leurs mécaniciens.

Par suite de cette mesure, les disqualifiés ne pourront plus prendre part aux courses et concours organisés par l'*Automobile-Club de France*, par ses Sociétés correspondantes en France et à l'étranger (dont ci-dessous la liste), ou par les Sociétés correspondantes de celles-ci.

Les Commissions spéciales de l'A. C. F. sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application de la présente délibération.

— Voici la liste des Sociétés qui reconnaissent l'*Automobile-Club de France* comme le seul pouvoir régitant l'automobile en France, et auprès desquelles, par conséquent, la disqualification ci-dessus a force de loi :

En France. — Les Automobiles-Clubs d'Auvergne, à Clermont-Ferrand; Béarnais, à Pau; Biterrois, à Béziers; Bordelais, à Bordeaux; Bourguignons, à Dijon; Bretons, à Brest; de la Dordogne, à Périgueux; de Marseille, à Marseille; Normand, à Rouen; de Salon à Salon; de Seine-et-Oise, à Versailles; Toulousain, à Toulouse; du Var, à Draguignan; de Nice, à Nice; le Bicycle et Automobile-Club de Lyon (Président, M. J. Clozel).

A l'étranger. — Les Automobiles-Clubs d'Allemagne, à Berlin; d'Amérique, à New-York; Autrichien, à Vienne; de Belgique, à Bruxelles; de Grande-Bretagne, à Londres; Néerlandais, à Nimègue; de Suisse, à Genève; la Fédération des Automobiles-Clubs d'Italie; Automobile-Club de Milan, à Milan; de Turin, à Turin.

MOTO-CLUB DE LYON

Nous rappelons que ce soir aura lieu le banquet annuel du *Moto-Club de Lyon*, à 7 h. 1/2, dans les salons du café Maderni. Cette fête promet d'être gaie, de nombreux membres et invités s'étant fait inscrire.

Un banquier allemand vient d'acheter à Paris, une voiture de 24 chevaux de 65.000 francs. C'est vraiment pour rien.

A la suite du manifeste du 3 janvier, le baron Arthur de Rothchild a donné sa démission de vice-président du *Moto-Club de France*.

Le 7 mars aura lieu au Cercle Masséna, à Nice, un bal de « têtes » organisé par l'*Automobile-Club de Nice*, et qui paraît devoir donner d'heureux résultats sous le rapport de l'originalité et du succès.

La coupe Henry de Rothschild vient d'arriver à l'A. C. N. Elle est d'une valeur de 600 francs et représente une coupe évanescente en vasque soutenant un groupe de trois déesses : La Chasse, la Justice et la Guerre.

Le tout repose sur un piédestal orné de figures allégoriques.

Les essais de voitures postales automobiles vont être faits incessamment à Nice.

Une vigoureuse poussée se produit dans l'industrie des canots automobiles. Que sera-ce après les courses de Nice. Aujourd'hui encore nous apprenons que M. S. Chauchard se fait construire un canot de course chez MM. Abel Le Marchand. Ce canot qui portera le nom de « Mon Jean » est muni d'un moteur à pétrole à 4 cylindres, de 26 chevaux, sortant des ateliers de MM. Eldin et Lagier, de Lyon.

L'Automobile-Club de Draguignan a adopté le parcours Draguignan-Hyères pour les fêtes automobiles des 21 et 22 avril 1901, et nommé une commission composée de quatre membres pour l'organisation de ces courses. Le bureau a décidé, en outre, d'établir l'arrivée de la course devant le café de la Paix, en face la caserne du 11^e de ligne.

La coupe du baron H. de Rothschild vient d'arriver à l'Automobile-Club de Nice : elle est en argent et d'un très beau style.

Le préfet des Alpes-Maritimes vient d'autoriser la coupe Linsky pour le 21 janvier.

MM. de Bary, A. Gautier et C. Gondoin viennent d'être chargés de tracer l'itinéraire de la course pour la coupe de Bary.

OCCASIONS

Sur la demande de quelques intéressés, et dans le but d'être agréable aux chauffeurs habitant Lyon, et des régions avoisinantes, *Lyon-Sport* crée, à partir d'aujourd'hui, une rubrique spéciale aux ventes, achats et échanges de voitures automobiles.

Il faut reconnaître, en effet, que le propriétaire d'une voiture, en quête d'un acheteur, a surtout besoin d'une publicité anonyme.

Obligation de livrer son nom, l'ennui de faire des frais répétés étaient des obstacles sérieux à ces ventes.

Lyon-Sport mettra ainsi en rapport direct vendeurs et acheteurs, de façon à ne renseigner que les intéressés. En outre, il ne percevra comme frais d'insertions qu'une somme fixe de cinq francs par voiture et payable d'avance.

Afin de ne pas nuire aux fabricants et aux propriétaires de magasins et de garages, tous seront autorisés à profiter de cette publicité, mais en ce qui concerne seulement leurs articles d'occasion.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au *Lyon-Sport*, 15, place Bellecour, de onze heures à midi.

ROCHET FRÈRES. — Voiturette avec radiateurs. — Très bon état. Marche parfaite.

PRUNEL. — Voiturette modèle 1900. — Marche garantie. Presque neuve.

PANHARD et LEVASSOR. — Superbe voiture absolument neuve. — Huit chevaux. 4 places. A prendre sans perdre de temps.

Le 14 FÉVRIER prochain, à 1 h., place de l'Hippodrome (lieu de Charabaras)

VENTE aux ENCHÈRES PUBLIQUES

par le Ministère d'un Commissaire-Priseur

de 30 VOITURES ou VOITURETTES et de 10 MOTOCYCLES

Pour renseignements, s'adresser à l'AUTO-GARAGE-BELLECOUR LYON

Essence de Pétrole Spéciale
MARQUE FENAILLE & DESPREAUX
BENZO-MOTEUR
POUR
Moteurs et Automobiles

PHOTOGRAPHIE

Société Photographique de Lyon
(2, rue Saint-Dominique.)

Le Conseil d'administration de cette Société est ainsi composé : PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. Rogel François; MEMBRES D'HONNEUR : MM. Auguste Lumière, Louis Lumière et Pascal.

PRÉSIDENT : M. Mallevial; VICE-PRÉSIDENTS : MM. Guillot Alphonse et Blein André; SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Martin Edmond; SECRÉTAIRE ADJOINT : M. Brossard; TRÉSORIER : M. Frasson René; TRÉSORIER-ADJOINT : M. Ninot Adolphe; CONSERVATEUR-BIBLIOTHÉCAIRE : M. Escoffier Victor; CONSEILLERS : MM. Bailly Louis, Perrot Henri, Dumont Hippolyte, Pérat, Breton Hilaire, Bouget Pierre, Baumers Marins; CONSEILLERS SUPPLÉANTS : MM. Thollot, Lavrotte, Mathian, Cholle.

CYCLISME

SYNDICAT DES COUREURS LYONNAIS

La Commission provisoire du Syndicat prie instamment tous les coureurs cyclistes, amateurs et professionnels, de se rendre au siège, café de Genève, 72, avenue de Saxe, mercredi 30 courant, à 9 heures précises du soir.

Cyclophile Lyonnais

La fête de famille donnée au Cyclophile Lyonnais le samedi 19 janvier, a été digne de la série de ces petites réunions intimes que la Société s'était proposée de donner cet hiver.

La partie chant a été un peu sacrifiée, mais remplacée honorablement par *Guignol*, joué à la perfection par nos amis de l'Harmonie Lyonnaise (Mmes Cochet, Schoch et Co). A cette occasion, nous adressons tous nos remerciements à notre secrétaire et ami M. Monestier, pour avoir procédé gracieusement à l'installation de notre petit *Guignol*. Les éloges de Mmes Cochet et Schoch ne sont plus à faire, aussi avons nous entendu avec un réel plaisir : *Le Testament*, *Voltaire à cent*, *Le Dentiste*.

Mmes Rohmer, MM. Schoch et Bertrand se sont fait applaudir. Après le concert, M. Terrasse, président, a distribué les récompenses suivantes : *Championnat des chauffeurs*. — Médaille d'or : M. Marius Brunier.

Course au Clocher. — 1^{er} prix (un revolver) : M. J. Gouhenheim; 2^e prix (une bourse argent) : M. Bertrand.

Rallye-Paper. — 1^{er} prix (un revolver) : M. L. Gouhenheim; 2^e prix (article fumeur) : M. Bernard. Une sauterie intime des plus animées a clôturé cette charmante petite soirée. RUOPUD.

Touring-Club de France.

Pendant l'année 1900, le Comité de contentieux du Touring-Club de France a donné plus de « quinze cents » avis juridiques et conseils de procédure sur les cas les plus divers à lui soumis par des sociétaires, sans compter les études de principe auxquelles il s'est consacré et dont les conclusions ont été publiées en-étendu dans la *Revue mensuelle de l'Association*. Cela peut s'appeler travailler et rendre des services.

On serait porté à croire que le cycle et l'automobile, ces instruments de tourisme par excellence, sont les facteurs les plus importants de cette énorme quantité de consultations. Il n'en est rien. Ce sont les... *Compagnies de Chemins de fer* qui fournissent la grande majorité des plaignants et des plaideurs, clients des juristes du Touring-Club. Elles sont innombrables les causes où le « grand frère qui fume » est pris à partie : accidents de personnes légers ou graves; retards de toutes sortes de voyageurs ou de colis; tarification fantaisiste ou arbitraire; perte ou détérioration de bagages, etc., entraînent pour une forte moitié dans les plaintes reçues par le Touring-Club, qui aide avec succès leurs auteurs à obtenir satisfaction.

Conclusion : Il n'y a pas qu'aux touristes, cyclistes et chauffeurs, que notre grande Association soit utile; c'est à tous les voyageurs en général qu'elle rend des services et, si les intéressés le comprennent bien, pour la modeste dépense de cent sous à laquelle cela entraîne, les « bénéficiaires » ne seraient pas 75.000, mais un million.

UNE BONNE MESURE

Une bonne mesure vient d'être prise à l'U.V.F. Dorénavant aucune cotisation ne sera réclamée avant que l'année en cours ne soit complètement écoulée.

Ainsi donc, les recouvrements qui parvenaient jusqu'à présent aux unionistes dans la dernière quinzaine de l'année en cours ne leur seront adressés maintenant que le premier jour de la nouvelle année d'affiliation, et les membres de l'Union, tout disposés à acquiescer leurs six francs de cotisation, ne se verront plus forcés de payer 50 centimes de droit de recouvrement alors que leur cotisation n'est renouvelable que quinze jours plus tard.

Tout individu dont l'année d'affiliation expire est donc prié de faire parvenir au trésorier de l'Union la somme de 6 francs en mandat-poste, faute de quoi il serait fail, le premier jour du mois suivant, recouvrement par la poste des 6 francs dus alors régulièrement, avec, en supplément, la taxe de 0 fr. 50, pour frais de recouvrement.

Le vieux coureur lyonnais, Navette, bien connu dans le Sud-Est, s'est lancé dans l'automobile.

On le voit constamment sur une mignonne voiturette de 6 chevaux, qu'il pilote sur nos boulevards avec maîtrise.

Il est tellement accaparé par l'automobile, que sa retraite de la piste est probable.

OLD ENGLAND Ladies Tailor (Dames)

Accessoires pour Cotillon A LA BOULE DE NEIGE

5, place de la Charité, LYON

Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

U. S. F. S. A.

Commission de football. — Réunion du 22 janvier 1901. — Étaient présents : MM. Andréani, Glat, Marjollet, A. C. J. O. L.; Brochu, R. C. L.; Vuillemer, Fontanilles, Paris, F. C. R. L.; Tharin, S. L.; Drevel, R. C. C.; Rhoner, R. C. B.; excusé Guicherd, C. R.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Vuillemer. Lecture est donnée d'une lettre de M. Guicherd, d'une lettre de M. Deck (bonne note est prise). A ce sujet la Commission de football du Sud-Est s'associe au projet formé par la Commission de football de l'Union au sujet des forfaits lors des parties d'entraînement.

La Commission passe ensuite à la classification des arbitres d'équipes secondes et troisièmes (Voir le tableau officiel).

M. Vuillemer est chargé d'écrire à l'Union au sujet des matches interrégionaux.

D'après un plan fourni par M. Vuillemer (F. C. R. L.), le terrain de l'A. C. J. O. L., n'ayant pas les dimensions réglementaires, et après une longue discussion à ce sujet, la Commission, par un vote à bulletins secrets, renvoie cette discussion devant le Comité du Sud-Est, qui sera chargé de désigner le terrain sur lequel devront se jouer les matches précédemment fixés sur le terrain de l'athlétique. La prochaine réunion aura lieu le 5 février. La séance est levée à minuit.

Le secrétaire, V. MARJOLLET.
Réunion mensuelle du Comité. — Mardi 5 février, au siège réunion mensuelle du Comité. Tous les délégués sont priés d'y assister.

Commission de Courses à Pied. — Mardi 29 janvier, à 9 heures, réunion de la Commission ausiège. Ordre du jour très important.

Les sociétés sont priées de faire savoir à la Commission les noms de leur traceurs officiels. La Commission rappelle aux clubs que la clôture des engagements pour le championnat de cross-country du Sud-Est aura lieu le 4 février.

ADMISSIONS

Racing-Club Chalonais. — 3 janvier : MM. H. Blanchard, Grapin. 10 janvier : L. Thévenet, C. Bualois.

Stade Roannais. — Les admissions portées à la date du 26 décembre au n° du 5 janvier datent de l'Assemblée générale de novembre.

Commission de football de l'Union (Extrait du procès-verbal). — La Commission fixe ainsi la date des championnats interscolaires régionaux : 28 février : 1 vainqueur Centre-Ouest contre vainqueur Paris, à Paris.

28 février : 2 vainqueur Nord-Ouest contre vainqueur Normandie, terrain à fixer.

7 mars : 3 vainqueur I contre vainqueur II, à Paris.

21 mars : 4 vainqueur III contre Sud-Est à Paris. La Commission, en établissant ce calendrier, n'a tenu compte que des régions qui avaient manifesté le désir de prendre part au championnat interscolaire.

DIJON. — Le *Racing-Club Bourguignon*, dans son Assemblée générale tenue à Dijon, le 15 janvier dernier, a réélu comme son Comité pour 1901.

Président d'honneur : M. Piot, sénateur; vice-présidents : M. G. Richard, président du Comité des Fêtes de Dijon, et G. Liégeois, président de

l'A. C. B.; président : M. Lachat; vice-présidents : MM. Jacquier, Randy et le Dr Bidart; secrétaire : M. Guignard, 21, rue de Mulhouse; secrétaire-adjoint : M. Poillot; trésorier : M. Angot; trésorier-adjoint : M. Décollogne; directeur de la salle d'armes : M. Benoist; délégué au Comité du Sud-Est : M. Rohmer. Ont été maintenus pour le rugby; capitaine de l'équipe 1^{re}, M. A. Mairet; de l'équipe 2^e, M. H. Doyen.

VILLEFRANCHE. — **Athlétique-Club Caladois.** — Cette société vient de renouveler son conseil d'administration comme suit : Président d'honneur, M. Gonin; vice-présidents, MM. Bornarel et Bosc; président actif, A. Banette; vice-président, B. Rochette; trésorier, J. Durand; secrétaire, F. Gourrat; secrétaire-adjoint, M. Ferruit; capitaine de jeux, E. Devillez.

VALENCE. — **Club Sportif Valentinois.** — Nous sommes heureux d'enregistrer la création définitive de la Société Athlétique dont nous avons parlé et qui prend pour nom : Club Sportif Valentinois, dont le siège est dans les salons du Café de France, rue Saunière. Dans notre prochain numéro, nous donnerons la composition du Comité présidé par M. Ageron, architecte, ainsi que des renseignements précis.

BOURGAIN. — **L'Union Sportive du Collège**, qui vient seulement de se reconstituer, a formé comme suit la composition de son bureau pour l'année 1901 : Président, Chary Ernest, 71, Grande Rue, à Jallieu; secrétaire, Gros-Burdet, au Collège; trésorier, Meunier Jules, place Saint-Michel, à Jallieu; assesseur, Bourmay Joanny, place Président-Carnot, à Bourgain.

La Société comprend 25 membres actifs; elle est placée sous la présidence d'honneur de M. le Principal du collège, un fervent partisan des exercices physiques et qui les encourage de son mieux.

Nous aimons à croire que, grâce à son bienveillant concours, nos jeunes athlètes pourront s'entraîner tout à leur aise et contribuer ainsi à la prospérité de leur association.

Le Comité régional de l'Est. — La création du Comité régional de l'Est est définitivement décidée depuis dimanche dernier, M. Fos ayant été délégué tout spécialement à Dijon pour prendre, de commun accord avec les Sociétés intéressées, une décision à ce sujet.

Ce n'est que le 1^{er} octobre prochain que ce Comité se détachera de celui du Sud-Est. Nous reviendrons prochainement sur cette question.

FOOTBALL

CALENDRIER des CHAMPIONNATS

Championnats d'équipes premières :

10 février : F. C. R. L. contre A. C. J. O. L., terrain de l'A.C.J.O.L. Délégués : MM. Guicherd (off.) et Bertin. Arbitre M. Conly.

R. C. L. contre U. S. L. A., terrain du R. C. L. Délégués : MM. Rivierre (off.) et Manières. Arbitre M. Pouzet.

24 février : F. C. R. L. contre U. S. L. A., terrain du F. C. R. L.; Délégués : MM. Tharin (off.) et Rivierre. Arbitre M. Balmas.

R. C. L. contre A. C. J. O. L., terrain du Racing. Délégués : MM. Duranton (off.) et Munieres. Arbitre M. Clerc.

10 mars : A. C. J. O. L. contre U. S. L. A., terrain de l'A.C.J.O.L. Délégués : MM. Deck (off.) et Fini. Arbitre M. Pouzet.

F. C. R. L. contre R. C. L., terrain du F. C. R. L. Délégués : MM. Guicherd (off.), Balmas et Audibert. Arbitre M. Clerc.

Championnats d'équipes secondes :

10 février : R. C. L. contre A. C. J. O. L., terrain de l'A.C.J.O.L. Délégué officiel : M. Barbie. Arbitre M. Pouzet.

24 février : U. S. L. A. contre R. C. L., terrain du R. C. L. Délégué officiel : M. Deck. Arbitre M. Burnichon.

3 mars : A. C. J. O. L. contre S. L. (1), terrain de l'A. C. J. O. L. Délégué officiel : M. Duranton. Arbitre M. Balmas.

U. S. L. A. contre F. C. R. L., terrain du F. C. R. L. Délégué officiel : M. Bertin. Arbitre M. Deck.

10 mars : F. C. R. L. contre R. C. L., terrain du F. C. R. L.; Délégué officiel : M. Gay. Arbitre M. Bertin.

S. L. (1) contre U. S. L. A. (2), terrain du R. C. L., au Grand Camp; Délégué officiel : M. Bertin. Arbitre M. Deck.

17 mars : R. C. L. contre S. L. (1), terrain du R. C. L. Délégué officiel : M. Gay. Arbitre M. Duranton. F. C. R. L. contre A. C. J. O. L., terrain du F. C. R. L. Délégué officiel : M. Colte. Arbitre M. Balmas.

24 mars : A. C. J. O. L. contre U. S. L. A., terrain de l'A. C. J. O. L. Délégué : M. Galley. Arbitre M. Deck.

F. C. R. L. contre S. L. (1) terrain du F. C. R. L. Délégué : M. Duranton. Arbitre M. Clerc.

Matches régionaux :

3 mars : *Stade Roannais* (1) contre *Racing-Club Chalonais* (1) à Chalon. Arbitre : M. Clerc.

17 mars : *Lycée Carnot de Dijon* (2) contre et sur le terrain du vainqueur de Roanne ou de Chalon. Arbitre : M. Pinsonneaux.

31 mars : Vainqueur des Sociétés lyonnaises contre et sur le terrain du vainqueur de la rencontre régionale du 17 mars. Arbitre : M. Martinand.

Championnat d'équipes troisièmes. — 3 mars : R. C. L. contre S. L. (2) terrain du R. C. L.; Arbitre M. Bertin. F. C. R. L. contre U. S. L. A. terrain du F. C. R. L. Arbitre M. Deck.

10 mars : F. C. R. L., contre S. L. (2) terrain du F. C. R. L.; Arbitre M. Brochu. R. C. L., contre U. S. L. A. terrain du R. C. L. au Grand Camp. Arbitre M. Deck.

17 mars : F. C. R. L. contre R. C. L. terrain du F. C. R. L. Arbitre M. Debroux.

S. L. (2) contre U. S. L. A., terrain du R. C. L. Arbitre M. Andréani.

Lycée de Saint-Etienne (1) contre *Stade Roannais* (2) à Roanne. Arbitre : M. Duranton.

Racing-Club Chalonais (2) à Lyon contre vainqueur des Sociétés lyonnaises. Arbitre : M. Debroux.

31 mars : A Lyon, le gagnant du match Roanne-Saint-Etienne contre le gagnant du match Chalon-Lyon. Arbitre : M. Burnichon.

Championnats interscolaires :

24 février : *Lycée Carnot de Dijon* contre *Lycée de Bourg* à Bourg. Arbitre M. Brochu.

Lycée de Roanne contre *Lycée de Saint-Etienne* à Saint-Etienne. Arbitre M. Bertin.

17 mars : *Lycée Ampère* contre le vainqueur du match Roanne-Saint-Etienne, à Lyon. Arbitre : M. Conly.

24 mars : vainqueur du 17 mars contre et sur le terrain du vainqueur du match Bourg-Dijon. Arbitre M. Martinand.

Les Subventions municipales

On sait que le Conseil municipal de Paris vote chaque année une subvention de 1.500 francs au *Racing-Club de France*; cette fois deux autres sociétés viennent d'être honorées à leur tour, d'une petite subvention municipale.

La *Société Athlétique de Montrouge* est gratifiée de 150 francs, et le *Red Star Club* de 100 francs.

A quand la petite subvention aux sociétés lyonnaises ? — On annonce que dans son budget notre administration municipale vient de retrancher les subventions qu'elle accordait précédemment aux sociétés de tir, de gymnastique, patriotique, etc. ; serait-ce pour donner satisfaction à leur tour aux sociétés athlétiques et à notre Fédération ?

Un Challenge international de rugby. — Ainsi que nous l'avons annoncé à diverses reprises, le challenge international de rugby, offert à la *Suisse sportive*, par M. Dubonnet, est définitivement fondé. Ce challenge, qui portera le titre de *challenge Dubonnet*, du nom de son généreux fondateur, commencera à se disputer en octobre prochain, par suite de la saison déjà avancée, cette année. En attendant, les Clubs qui ont l'intention d'y prendre part sont invités à donner leur avis sur la manière dont doit se disputer ce challenge international. Notre confrère, Dégérine, de la *Suisse sportive*, recevra toutes les communications à ce sujet.

MATCH entre le FOOTBALL-CLUB-RÉGATES LYONNAISES et le RACING-CLUB DE LYON

Midi, il pleut; midi 1/2, 1 heure, il pleut toujours; 1 h. 1/2, 2 heures, la pluie redouble; la pelouse des courses est désertée! Soudain, un point grisâtre se profile dans la brume. Serait-ce un joueur ? Eh oui, puis derrière lui, deux, trois, quatre ombres suivent, bientôt dix hommes sont réunis, tant clubmen que racingmen, tous au coin des lèvres un sourire gouailleur, l'air de gens qui se trouvent fous de venir par un temps semblable; mais après tout qu'importe, la pluie doit-elle arrêter des footballeurs ? Non, assurément, et la preuve c'est qu'à 2 h. 1/2, 14 joueurs du F.C.R.L. et onze du Racing, avancent timidement la tête hors des vestiaires, puis un pied, puis les deux, et finalement gagnent la pelouse en riant sous l'ondée qui les transperce. Ahurissement profond lorsqu'ils arrivent sur le terrain de feu : de fidèles spectateurs et... spectatrices sont là qui attendent le coup d'envoi. Cette fois c'en est trop, le père Temps à la mine grisâtre ne peut conserver sa mauvaise humeur devant un tel courage et la pluie cesse.

A 3 heures, Clerc siffle le coup d'envoi. Des deux côtés quelques vides : au Racing, Dethieux, Denat, J. Guillot et Delorme; au Club : Gentil, Charobert, Mattan et Imhoof, ce dernier va d'ailleurs bientôt prendre sa place. C'est le R.C.L. qui mène la danse : le coup d'envoi, une mêlée, une touche et voilà le Club dans ses 22 mètres, mais aussitôt le ballon repart en sens inverse : le Racing est sur sa ligne de but; une touche se forme, voilà les 3/4 du F.C.R.L. partis, mais les hommes sont trop marqués, G. Tor tente alors un dropped goal, le rate, suit son ballon et marque l'essai.

Dès lors, le Racing n'a plus qu'à se défendre; successivement Ravozel, le nouveau et excellent capitaine du Club, Peillon, Edel, font des charges à toute allure et réussissent des essais splendides. Le Racing, malgré tous les efforts de Caron qui joue à merveille et commande encore mieux, est débordé. Les essais succèdent aux essais, tous animés par de jolis coups, bien classiques, qui enthousiasment la galerie. A la mi-temps, le F.C.R.L. a 27 à 0, à la fin il compte 71, le Racing 0.

Que conclure de cette partie ? Le résultat a été évidemment un peu faussé par l'absence de quelques bons joueurs du Racing, jouer 11 contre 15 est dur, mais l'équipe du Club telle qu'elle s'est présentée dimanche dernier était réellement bonne. Quand Charobert, Mattan et Gentil, l'auront encore renforcée, ce sera la meilleure que nous aurons vue de longtemps à Lyon. La ligne des 3/4 est parfaite, elle a d'ailleurs entassé les jolies choses pendant toute la partie. Nous pouvons nous attendre à de belles parties de championnat avec de tels éléments. Toutes nos félicitations au capitaine Ravozel qui a su les réunir.

SAINT-ETIENNE. — **Match de Football.** — Dimanche dernier 20 courant, à eu lieu, dans le pré voisin du puits de la Pompe, la première épreuve du match de football entre les élèves du Lycée de Lyon et ceux du Lycée de notre ville.

En dépit de la température et du terrain choisi, qui était, paraît-il, peu propice à ce genre d'exercice, il y a eu des coups merveilleux. L'équipe de Saint-Etienne est restée victorieuse par huit points contre six aux Lyonnais.

Dimanche prochain 27, aura lieu la seconde épreuve.

BOURG. — **Avant-Garde du Lycée Lalande.** — La première équipe de l'A. G. L. L. a joué jeudi dernier une bonne partie d'entraînement, en vue de son match avec la deuxième équipe du *Football-Club Régates Lyonnaises*, qui se jouera à Bourg le 27 janvier, au Stand des Venues.

Les avants de l'équipe première jouaient avec les trois quarts de la deuxième (cap. Berthet) et ceux de la première avec les avants de la deuxième (cap. Mellet).

A remarquer le jeu de : Berthet, Bourg, Carli, Debombourg, Morel, qui ont fait preuve de beaucoup d'à propos. Enfin, malgré une belle défense, l'équipe Berthet a succombé par 3 points : 1 essai Morel à 12 (1 essai Mathieu, 1 essai, un but et un drop-goal Mellet).

ROMANS. — **Match de football.** — L'équipe seconde du *Cercle Sportif Grenoblois* s'est rencontrée, dimanche, avec l'équipe 1^{re} du *Stade Romanais*.

Plus de deux cents personnes ont affronté le temps pluvieux pour voir la partie, qui a présenté quelque intérêt.

Le *Cercle Sportif*, qui joue avec quatorze équipiers, dont trois débutants, prend cependant l'avantage. Mais sur la fin, les avants de Romans poussent des pointes dangereuses, sans pouvoir marquer.

M. Bernard, de Romans, qui a fort bien arbitré, déclare le match nul.

Après la partie, les Romanais ont offert le punch, et le soir, un dîner très gai. En somme, les Grenoblois rapportent une excellente impression de ce déplacement.

Le stade Grenoblois à Lyon. — Demain, sur le terrain du *Racing*, 210, route d'Heyrieu, un match mettra aux prises les équipes premières du *Stade Grenoblois*, champion des Alpes, et du *Racing-Club de Lyon*. On se rappelle que le 2 décembre dernier, dans un match joué à Grenoble entre ces deux sociétés, les Lyonnais furent vainqueurs par trois points à rien.

C'est donc la revanche de ce match qui se jouera demain et, étant donné la force des équipes en présence, la rencontre promet d'être des plus intéressantes.

Les entrées sont fixées à 1 fr. et 0 fr. 50 centimes. Pour se rendre au terrain, prendre, place des Cordeliers, le tramways à vapeur de Montplaisir jusqu'au terminus, et suivre la route d'Heyrieu jusqu'au N° 210.

Stade Lyonnais. — Tous les équipiers sont priés de se trouver au terrain du *Racing-Club*, 210, route d'Heyrieu, à 3 heures précises, pour jouer une partie d'entraînement avec l'équipe seconde de cette Société.

La plus grande exactitude est recommandée.

Le Challenge de l'Est.

Le *Challenge de l'Est* fondé par le *Racing-Club Bourguignon*, cette saison se disputera aux dates suivantes :

27 janvier. — U. A. L. C. (1) contre R. C. B. (1). 3 février. — U. S. D. (1), contre U. A. L. C. (1). 24 février. — R. C. B. (1), contre U. S. D. (1).

10 mars. — Equipe vainqueur de Dijon contre Racing-Club Chalonais.

Arbitre : M. Goez, du Stade Français.

Racing-Club Bourguignon (1) contre Union Athlétique du Lycée Carnot

n'est arrivé, pour terminer sur un pré rendu presque impraticable par la pluie.

Enfin les cors de chasse annoncent les premiers, et l'on aperçoit bientôt deux ractings dijonnais qui viennent de lâcher Verpault, pour terminer à une bonne allure le dur calvaire de cette épreuve qui ne rappelle en rien l'immense succès de l'an dernier où nous avions enregistré 52 engagements. En somme, un succès à l'U. S. D. malgré le mauvais temps.

Voici les résultats: 1. Belin (R. C. B.) 51 m. 45 s., 2. Bourreau (R. C. B.), 3. Verpault (U. S. D.), 4. Roullier (S. A. M.), 5. Drevon (R. C. L.), 6. Marchais (R. C. F.), 7. Guyon (U. S. D.), 8. Jacqueline (R. C. B.), 9. Cagnon (S. L.), 10. Brochu (R. C. L.), 11. Pommier (U. S. D.), 12. Brénier (R. C. B.), 13. Alizat (U. S. D.), 14. Villain (R. C. F.), 15. Meiers (R. C. F.), 16. Mariel (U. S. D.), 17. Bertrand (R. C. B.), 18. Tharin (S. L.), 19. Germain (R. C. B.), 20. Gilbert (U. S. D.), 21. Drevet (R. C. L.), 22. Duclos (U. S. D.), 23. Brocard (U. S. D.), 24. Poux (U. S. D.), 25. Rouard (U. S. D.), 26. Seignot (U. S. D.), 27. Reinmann (U. S. D.), 28. Joly (R. C. C.). Classement des clubs ayant une équipe de six coureurs.

1. — *Racing-Club Bourguignon*: 1, 2, 8, 12, 17, 19 = 59 points.

2. — *Union Sportive Dijonnaise*: 3, 7, 11, 13, 16, 20 = 70 points.

Les autres clubs n'ont pas eu de classement. Comme on le voit, l'équipe du R. C. B., quoique incomplète, s'annonce cette année comme favori au championnat régional du Sud-Est. Pourvu que ce premier succès ne grise pas les Racingmen.

La distribution des prix a eu lieu au siège social, café Bossuet, où plusieurs toasts ont été prononcés par MM. Lambelet, F. Fos, Dezaux, Marchais et Meiers. De superbes prix, bronzes d'art de grande valeur, ont été remis aux vainqueurs, après quoi on s'est séparé pour aller se réconforter dans cette délicieuse, mais un peu humide ville de Dijon, en se donnant rendez-vous à l'an prochain.

H. DOYEN.

Racing-Club de Lyon. — A 9 heures 1/2 à St-Clair, cross sur 10 kilomètres.

Départ, Café de la Station.

Racing-Club Bourguignon. — Demain, à 10 heures, à Larrey, le R. C. B. fera courir son cross-country hebdomadaire d'entraînement sur 12 kilomètres.

Sont convoqués au restaurant du Verdur-Silène, MM. Bourreau, Jacqueline, Belon, Blierand, Seménon, Ravaut, Del Brénier, Gômarin.

Une salle est mise à la disposition du R. C. B. pour les coureurs.

Union Sportive Dijonnaise. — Demain, à 2 heures, cross d'entraînement. Réunion avec Daval pour les coureurs.

Fédération des Sociétés athlétiques Françaises.

F. S. A. F. Challenge de cross des Equipes Premières (3^e ANNÉE)

Demain se disputera, à Tassin, pour la troisième fois, le challenge de cross des équipes premières sur 16 kil., par équipes de quatre coureurs dont trois comptant pour le classement, organisé par le Comité du Sud-Est de la F.S.A.F.

En 1899, il fut gagné par le *Club Pédestre et Vélo-pédique*, qui renouva encore sa victoire l'année dernière. Si, cette année, il en est encore victorieux, il deviendra propriétaire définitif de la coupe trophée du challenge.

Cette année deux équipes engagées, ce sont: le *Club Pédestre et Vélo-pédique* (tenants), et le *Club Pédestre Lyonnais*. La lutte promet d'être palpitante, les deux équipes étant sensiblement égales sur le papier.

Voici les noms des équipiers engagés:
C. P. V. — Fauroux, Loine, N. Piel, Duperrier.
C. P. L. — Brossard, Beaumont, Faure, Dhôte.

Il est difficile d'émettre aucun pronostic, car les deux équipes se valent; cependant Fauroux, Brossard, Beaumont et Faure sa disputeront les places d'honneur dans l'ordre. Quant à l'équipe gagnante elle me semble tout indiquée par le classement ci-dessus.

Le départ aura lieu, à 9 h. précises, du restaurant Jean, en face la gare de Tassin.

Le jury est composé de la manière suivante: Loine, président; Surral, juge à l'arrivée; starter, Chaville; secrétaire du jury, J. Chaffangeon; chronométrateur, Colin; délégué aux coureurs, Paul Faure; commissaires, J. Pollet et F. Perrier.

La piste sera tracée par MM. Amiot, Guerry (C.P.V.); Chabrieux et P. Faure (C.P.L.).

GYMNASTIQUE

Touristes Lyonnais. — A l'occasion de la distribution des prix aux élèves de ses cours, la Société d'Instruction et d'Éducation militaire organise demain dimanche, 27 janvier, à 1 heure, dans la salle des Folies-Bergère, avenue de Noailles, un grand concert auquel les principaux artistes lyonnais prêteront leur concours.

Cette solennité sera présidée par M. Just, secrétaire général de la Préfecture du Rhône.

LUTTE

Grand Championnat de luttas à Saint-Etienne. — Nous apprenons avec plaisir qu'un grand championnat international de luttas du centre à l'épée, vient d'être organisé et commencera aujourd'hui samedi, pour se continuer les jours suivants.

Les 2.000 francs de prix alloués aux vainqueurs

seront répartis comme suit: 1.000 francs au 1^{er}, prime de vermeil; 500 francs au 2^e, médaille d'or; 300 francs au 3^e, médaille d'argent; 200 francs au 4^e, médaille de bronze.

M. L. Lussan a reçu aujourd'hui les engagements suivants: **Schahmann**, champion allemand, taille 1 m. 78, poids 89 kilos, vainqueur du tournoi d'Ostende; du championnat de Lille, de Roubaix, 2^e prix de Rouen 1900, s'est classé et fait remonter à Paris dans le championnat du monde de 1898.

Karlott, belge, taille 1 m. 83, poids 103 kilos, 2^e prix au championnat de Namur, 3^e prix au championnat de Lyon, a lutté au récent championnat du monde au Casino de Paris, très apprécié pour son endurance, a tombé Pétrof le Bulgare.

Léon Dumas, champion du Havre, taille 1 m. 82, poids 103 kil., vainqueur du championnat du monde, de Grenoble, de Lille, Angers; athlète superbe, fort: 245 livres en barre, s'entraîne spécialement en vue de notre championnat.

Yvette, cafetier de Saint-Etienne, membre actif du Club Athlétique et jeux olympiques stéphanois, s'est mesuré avec les meilleurs champions du monde, entre autres, Yousof, Kara, Osman, Piérol, Gambier, Limouzin, etc., s'entraîne avec ardeur en vue de nos épreuves; nous souhaitons bonne chance à notre courageux compatriote; taille 1 m. 72, poids 92 kilos. **Eugène Boung.**

BOULES

La Boule Charpennoise

Le sport « Boule » qui a pris une si grande extension dans la région lyonnaise, était fêté dimanche par une Société que sans exagération — l'on peut qualifier d'élite. *La Boule Charpennoise* compte en effet plus de 150 boulistes pratiquant vaillamment ce sport avec un goût prononcé et un art consommé.

C'est une des organisations les plus florissantes parmi les nombreuses de l'agglomération, grâce à l'esprit de concorde et d'union qui anime chacun de ses membres.

Dimanche dernier cette société donnait son banquet annuel. Après un apéritif amical au siège, café Gallin, 7, rue Neuve des Charpennes, la Société se rend en corps chez M. Moyné, le restaurateur bien connu du cours Vitton, où un splendide festin, qui comprend plus de 100 convives, est admirablement servi.

A la table d'honneur nous distinguons tout particulièrement aux côtés de M. Bruguerolles, le sympathique président actif, MM. Jules Janin, président d'honneur; Gallin et Reynaud, président et vice-président de la *Boule Villeurbannaise*; Brunier et Reynier des *Joueurs de la Mulatière*;

Falque et Favre de la *Boule en Buis*; Poulaillon, président des anciens du 62^e et membre de la *Boule Lyonnaise* du Clos-Rachais; Poncelet, vice-président; Gâtoux, trésorier; Louis Méziat, secrétaire-général; Carrier, Noir, adjoints aux trésoriers et secrétaire, Ternitz, Gavois et Barruel, accessoirs, etc.

Tout se passe dans la plus agréable cordialité, avec le fin esprit gaulois, la franche gaieté, la vive et sincère fraternité. Ajoutons aussi, que les sentiments les plus élevés de patriotisme et d'humanité animent orateurs, chanteurs et déclamateurs.

Les dames charmantes qui, par leur présence, rehaussent l'éclat de la réunion, sont tout d'abord l'objet d'une délicate attention de la part des jeunes administrateurs qui s'efforcent de leur offrir des fleurs.

Au dessert, M. Bruguerolles remercie en termes élogieux et choisis, tous les délégués des Sociétés qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la *Boule Charpennoise*, les dames et la presse.

Il porte un toast au succès du prochain concours du *Progrès* et à la bonne harmonie entre tous les joueurs de boule.

M. Janin, dans une allocution pleine d'à-propos et de sentiments fraternels, boit à la prospérité de la Société et la remercie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président d'honneur. M. Falque remercie la *Boule Charpennoise* de son aimable invitation et de l'exemple de bonne cordialité qu'elle prodigue à toutes les organisations de boulistes.

M. Reynier porte un toast à l'amitié qui existe entre les Sociétés. M. Reynaud remercie en fort bons termes et propose un tournoi amical entre les deux sociétés sœurs de Villeurbanne; l'enjeu sera, dit-il, une bonne soupe au fromage et les fameuses omelettes litchielles, si goûtées des joueurs. On désignera une quadrette de chaque côté et la partie se fera au siège de la *Boule Villeurbannaise*.

Cette proposition est acceptée avec reconnaissance et la revanche aura lieu au siège de la *Boule Charpennoise*, dans les mêmes conditions. M. Méziat propose, aux acclamations de la réunion, un ban en l'honneur de la quadrette Reynaud, de Villeurbanne, qui a tenu tête jusqu'à la dernière partie au championnat du *Progrès* en 1900.

M. Ovit propose de boire à la santé du secrétaire, M. Méziat, dont le dévouement absolu à la Société a été le principal appoint de sa prospérité. Tous ces toasts sont chaleureusement applaudis.

Vient ensuite le tour des chanteurs, parmi lesquels il nous faut citer spécialement M. Falque; M. Mirocourt, dont le talent ne serait pas déplacé sur notre grande scène lyrique; M. Civaux, déclamateur émuant dans *L'Épave et le Naufrage*; MM. Marceille, Barruel, Ovit, Valoux, Tournier, Deschamps, Noir, et autres, dont les noms nous

échappent, mais qui tous ont fait preuve de talent et ont obtenu un succès mérité.

Voilà des fêtes réconfortantes et qui montrent bien que le sport inspire la fraternité et la concorde, seuls moyens d'arriver à la saine et louable émulation.

A. P.

SPECTACLES CONCERTS

CASINO DE LA RUE. — *C'est Tapé*, l'intéressante et ravissante revue de MM. Raoul Cinoh et Vertillet, fait chaque soir salle comble; c'est un véritable succès comme pièce, comme mise en scène, comme costumes et comme décors et, certainement, comme argent, ce doit le sympathique directeur du Casino ne se plaindre pas. Tous les soirs et dimanches en matinée, *C'est Tapé*.

THÉÂTRE-BUFFES DE LA SCALA. — *La Culotte*: cette gaie comédie n'est, chaque soir, qu'un long éclat de rire, et est très bien interprétée par une troupe d'excellents artistes.

ELDORADO. — *Bernard*, le célèbre transformiste, fera ses adieux le 29 courant. Nous ne saurions trop engager ceux qui n'ont pas encore vu le Protée moderne à aller applaudir cet incomparable numéro. Le 30 janvier, débuts de la nouvelle troupe, ce sont relevons les noms de *Ville-Dora*, les *Lauri-Lauri*, etc.

PALAIS DE GLACE. boulevard du Nord. — Décidément, l'hiver et le skating du boulevard du Nord est maintenant classé parmi les réunions selectes. Cette immense vogue, d'ailleurs, n'est que très naturelle. Le patinage étant tout à la fois, un sport très agréable et des plus hygiéniques. Aussi, y voit-on des jeunes babys rivaliser d'ardeur avec des vieillards à cheveux blancs.

MÉNAGERIE BIDL (cours du Midi, côté Rhône). — Tous les jours, séances à 3 heures et à 9 heures. Repas des animaux.

CIRQUE RANCY. — A 7 h. 1/2, le *Phono-Cinéma Théâtre*. Jeudi et dimanche, matinée à 3 heures. La salle sera chauffée.

COSMORA MOUVANT, 4, rue Stella. — Le Dauphiné et la chaîne des Alpes. Rome et le Vatican. Illusion complète tous les jours, de 2 heures à 10 heures du soir.

GUIGNOL DU GYMNASSE (30, quai St-Antoine). — Tous les soirs, *Cyrano de Trois-Massac*, parodie en 5 actes.



5 Dix Cinq 10
Rue de la République

L'Administrateur-Gérant: A. BUNICHON.

Imp. P. LEGENDRE & Co, LYON. — Anc. M^{re} A. WALTER.

MAISON DOUÉ

7, Place de la Charité, LYON

MACHINES DE LUXE, depuis 8.50
MACHINES à coudre garanties, depuis 20
POÊLES à pétrole, si renommées (l'Éclair), depuis 32
BICYCLETTES 1^{res} Marques (neuves) depuis 150

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

INSTITUT D'AÉRO-PIESO-THERMO-THERAPIE

8, rue Cardinet, PARIS. — 3, place Bellecour, LYON.

Les affections les plus rebelles, les plus anciennes comme les plus récentes de la *peau et du cuir chevelu*: celles réputées incurables, telles que l'eczéma, le psoriasis, le pityriasis, l'impétigo (croutes de lait), teignes, pelade, sycois, etc., sont traitées et guéries radicalement sans crainte de récidive.

De même toutes les maladies de l'œil et des paupières: taies et ulcères de la cornée; conjonctivites purulentes, granuleuse, cataracte congénitale ou acquise, blépharite, atrophie des nerfs optiques, etc., sont guéries complètement. Il en est de même de toutes les affections des oreilles: pyorrhée, écoulement de toute nature, sécheresse s'accompagnant ou non de surdité, etc.

Le traitement, absolument sans danger, ne comporte aucune opération chirurgicale.

Chasseurs et Pêcheurs

TISSUS SPÉCIAUX
LAINE TISSÉE — IMPERMÉABLE
A. POIRET 21, rue des Deux-Écus, 21
PARIS
Diplôme d'honneur et Médailles aux Expositions
Envoi franco d'échantillons

LA MOUSTACHE N'A PAS D'ÂGE!
On sollicite, demandez le **SPECIFIQUE PICARO MOUSTACHE** et **HARRIS** en 45 jours. Il fait repousser les cils et cheveux. Prix 2/25. Petit flacon, d'essai 0/75. En lim. ou mand. **BOURBON, St-Paulin, St-Pierre.**

LA MUTUELLE NATIONALE

Société de prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie, approuvée par le Conseil d'État, autorisée par décret présidentiel du 18 décembre 1895, fonctionnant sous le contrôle direct de l'État, constituée à chacun, en 12 ans, un capital espérant permettant à tous la création, soit d'une dot, soit d'une pension de retraite, avec garantie de remboursement, en cas de décès, ou de versement de 5 francs par mois et pendant 10 ans seulement.

Voici le résultat des opérations en cours (branche vie et décès).

SOUSSCRIPTIONS RÉALISÉES
au 31 décembre 1896..... fr. 1.617.000
au 31 décembre 1897..... 5.100.600
au 31 décembre 1898..... 12.283.000
au 31 décembre 1899..... 28.880.000
au 30 septembre 1900..... 46.424.700

Dans ces chiffres, le dernier trimestre figure pour une somme de 5.438.400 francs.

Nulle part, dans les annales de l'assurance-vie, on ne rencontre une Société ayant trouvé auprès du public des sympathies aussi vives et ayant obtenu des succès aussi prompts et aussi considérables dans le même laps de temps.

Pour tous renseignements s'adresser au Siège social à Lyon, place de la République.

GRAND HOTEL DES BEAUX-ARTS

Ascenseur
LYON Téléphone 4-75
A proximité des Secrétariats de Courses et Tramways conduisant aux Hippodromes
Maison très recommandée aux Sportsmen, aux Propriétaires, Gentlemen-Riders, Éleveurs, etc.
Salles de Bains et de Douches — Éclairage électrique et Chauffage à vapeur



HEVID CHEVAUX
Le meilleur des chevaux.
Prix de la boîte: 2 francs.
J.-C. BONNET, à St-Savinien (Charente-Inf.).
L'onguent de HEVID est le meilleur préservatif des maladies du pied des espèces chevaline et bovine. Il guérit admirablement le tibia couru, le nœud et remède en bon état, en quelques semaines, le sabot le plus sec et le plus cassant.
En vente chez les Vétérinaires, Pharmaciens, Selliers et Maréchaux ferr.

CH. MORETTON & C^{ie}

LYON — 9, place des Jacobins, 9 — LYON

PIANOS et ORGUES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET PRIX RÉDUITS

Vente au Comptant ou avec 3 Ans de Crédit

PIANOS et ORGUES

LEÇONS de HARPE CHROMATIQUE sans PÉDALE

Harpes d'études à la disposition de tous les Élèves

ENVOI FRANCO, NOTICE ILLUSTRÉE

VENTE ET LOCATION

LYON-SPORT

est reçu dans les Sociétés Sportives de plus de

VINGT DÉPARTEMENTS

Il est lu par plus de **50.000 SPORTSMEN**

COMPTOIR CENTRAL de MÉDAILLES

Breloques et Insignes Artistiques

Robert ENAULT
DIRECTEUR
78, rue Réaumur, PARIS

Fournisseur des Clubs importants de Lyon; et à Paris: U. V. F.; U. S. F. A.; de toutes Sociétés et Journaux de Sports. — MAISON SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE

5^e année **SPORT OFFICE** 5^e année
INTERNATIONAL
Se charge de l'exécution de tous les concours de chevaux
Écriture à M. le Directeur du "Sport Office International"
1/2, Maréchal, Road Putney, LONDRES

LA VELOUTINE

Grande Liqueur Hygiénique et de Dessert

SABRE & C^{ie}

LYON, Rue Garibaldi, 141, LYON

LA VELOUTINE

composée d'une variété spéciale de plantes alpestres, se recommande par sa finesse à tous les gourmets.

C'est la Liqueur de table par excellence et le complément indispensable d'une bonne digestion

MAISON A. REY

FONDÉE EN 1807

M. MAROKY, Successeur.

GRAND CHOIX DE

Musique Française

et Étrangère

500 fr. en crê — 530 fr. en verni

PIANOS EN PALISSANDRE

Garanti sur Facture

MAISON LA PLUS IMPORTANTE ET VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ

LYON-SPORT

[Seul Organe de TOUS LES SPORTS dans la Région Lyonnaise, les Alpes et le Sud-Est

Est en vente à LYON, dans tous les Kiosques, le Samedi matin à la première heure

LYON-SPORT donne, chaque Semaine, les Comptes-Rendus et les Programmes de toutes les Réunions Sportives de la Région

LYON-SPORT se trouve chez les Libraires et Marchands de Journaux ci-après:

Aix-les-Bains.....	MM. GÉRENTE.	Dijon.....	MM. CARILLON.	Pont-de-Cheruy.....	MM. DUPRAZ.	Tournon.....	MM. JOURDAN.
Albertville.....	V. GACHON.	Gap.....	LAFont.	Rives.....	CHABERT.	Valence.....	CHANGANT.
Avignon.....	ARLAUD.	Givors.....	PRUD'HOMME.	Roanne.....	P. HENRY.	Vienne.....	RAFFIN
Beaune.....	PIOT.		M ^{me} GENOUX.	Romans.....	BRET.		DUVERDY.
Bourgoin.....	BRUN-BUISSON.	Grenoble.....	M ^{me} CHALVIN.	Saint-Chamond.....	REYNAUD.	Villefranche-sur-Saône.....	PREJET
Chalon-sur-Saône.....	JAMES.		MM. DEVOISE.	Saint-Etienne.....	ROUSSET & LAROCHE.	Voiron.....	JACQUET
Chambéry.....	CELLIERE.	La Tour-du-Pin.....	BROCHIER.	Tain.....	FRANKINET.	Thizy.....	NOTTET.
Dijon.....	DAMIDOT.	Neuville-sur-Saône.....	MARGIER.		GAY.		

A PARIS: Kiosque 50, boulevard Montmartre. — A MARSEILLE: à l'Agence de Journaux, rue Paradis

AINSI QUE DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES DES GARES DE LA COMPAGNIE P.-L.-M.